

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 71 (1920)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Affaires de la société

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société forestière suisse du 4 août 1919, à Fribourg.

A 7 heures 30, la séance est ouverte par le président du comité local *M. von der Weid*, conseiller d'Etat, qui prononce le discours suivant :

Monsieur le Président,  
Messieurs les membres de la Société suisse des forestiers,  
Chers collègues,

Un quart de siècle exactement s'est écoulé depuis que Fribourg a eu l'honneur de recevoir dans ses murs le Société suisse des forestiers; aussi est-ce avec bonheur que nous avons répondu à la proposition de votre comité et c'est avec une joie émue que je vous souhaite une cordiale bienvenue dans notre vieille cité.

Combien l'importance de la forêt s'est accrue pendant ces 25 ans, pendant le dernier lustre surtout, alors qu'elle est devenue en quelque sorte notre suprême ressource, vous le savez, Messieurs, mieux que moi. Le mémoire que vous avez publié cette année même, dans le but d'augmenter la production de nos forêts, en fait foi; je vous félicite de cette heureuse initiative, en même temps que j'adresse un hommage ému à son auteur, dont l'impitoyable grippe a brisé trop tôt la brillante et féconde carrière.

Pour me conformer à l'usage établi, permettez, Messieurs, que je vous dise brièvement quelle a été l'activité forestière fribourgeoise pendant ces 25 ans.

La surface de nos forêts domaniales s'est augmentée de 1854 ha. et celle des forêts communales de 1123 ha. Si pour les secondes l'augmentation doit être attribuée en majeure partie aux acquisitions de forêts, pour les premières elle doit l'être surtout aux boisements; et je suis heureux de saluer ici l'initiateur de ces boisements dans notre canton, M. l'inspecteur fédéral *Fankhauser*. C'était en 1887, au cours d'une inspection forestière dans nos préalpes, que M. Fankhauser, nous faisant remarquer l'impétuosité de certains de nos torrents ainsi que le peu de valeur des pâturages formant leur bassin de réception, nous conseilla de boiser ces pâturages, comme point de départ de la correction des torrents. Deux ans plus tard étaient faites les premières acquisitions et commençait le grand travail de boisement encore en cours à l'heure présente, but de notre promenade d'après-demain. Les paroles de M. Fankhauser avaient rencontré une oreille attentive; qu'il en soit ici chaleureusement remercié.

Les exploitations dans nos forêts publiques n'ont pas suivi une marche aussi rapidement ascendante que celle de leur surface. Dans les forêts domaniales elles ont passé de 15.600 m<sup>3</sup> à 17.000 en 1915 et 1916,

19.900 en 1917 pour atteindre en 1918 le chiffre considérable de 23.000 m<sup>3</sup>, exploitation rendue nécessaire par les besoins nombreux et pressants qu'il fallait satisfaire.

Un fonds de réserve forestier a été créé en 1912 pour les forêts de l'Etat; il dépasse déjà la somme de fr. 700.000.

Dans les forêts communales on exploitait 60.000 m<sup>3</sup> en 1894, 80.000 ces dernières années et 91.000 en 1918.

Et cependant nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas eu de surexploitation dans nos forêts publiques; les réserves des forêts domaniales subsistent encore en bonne partie.

Les forêts des particuliers sont soumises à notre surveillance dans tout le canton depuis l'année 1898; toutes les coupes sont martelées par l'inspecteur d'arrondissement ou son remplaçant; aussi la décision du Conseil fédéral du 23 février 1917, soumettant les forêts privées du plateau suisse au même régime que celles des régions montagneuses, n'a-t-elle apporté chez nous aucun changement.

Mais le fait capital que nous devons signaler et dont nous devons nous réjouir, est le changement complet apporté au traitement de la forêt: l'abandon devenu de plus en plus général du mode d'exploitation brutal et anémiant qu'était la coupe rase, pour le remplacer par les méthodes sensées et fertilisantes des coupes successives et du jardinage.

Renseignés par l'étude de nos belles forêts de montagne, par quelques excursions en l'agréable compagnie de nos bons voisins de la „Vaudoise“, comme aussi par les deux à trois excursions forestières si heureusement organisées il y a quelques années par l'Inspection fédérale des forêts, nos inspecteurs se sont vite rendu compte de la supériorité des méthodes naturelles, de celles qui font de la forêt un tout immuable, allant sans cesse s'améliorant. Mais ces méthodes demandent du forestier un travail bien plus délicat, bien plus considérable.

Messieurs, les forestiers sont de braves gens! J'en cite pour preuve la conduite de nos inspecteurs fribourgeois qui, sans en avoir aucunement reçu l'ordre, critiqués bien au contraire pendant plusieurs années par bon nombre d'autorités communales, guidés par la seule conviction d'être plus utiles aux propriétaires de forêts comme au pays tout entier, n'ont pas hésité à augmenter considérablement leur travail pour rendre la forêt plus fertile et plus féconde.

Ce que nos inspecteurs ont fait, et dont je les félicite, chacun de vous, Messieurs, l'a fait aussi; c'est pourquoi mon compliment s'adresse à vous tous.

Mais ces braves gens il faut les appuyer dans leur apostolat, il faut les encourager; il faut surtout les multiplier dans la mesure où nous désirons et pouvons augmenter la production de nos forêts; les multiplier ainsi que l'ont fait tout récemment deux des cantons qui nous avoisinent et dont nous espérons pouvoir suivre bientôt l'exemple.

De même que les forestiers sont de braves gens, votre Société, Messieurs, est une société bonne et utile, dont tous les efforts tendent

au plus grand bien de notre chère patrie; c'est pourquoi je suis heureux de vous réitérer mes souhaits de bienvenue, appelant la bénédiction de Dieu sur vos travaux et exprimant l'espoir que l'assemblée de Fribourg contribuera au développement et à la prospérité de la Société des forestiers suisses. Qu'elle vive! (A suivre.)

## NOS MORTS.

### † Frédéric Merz.

Inspecteur fédéral des forêts.

La nouvelle de la mort, survenue le 17 décembre 1919, de Frédéric Merz aura surpris et attristé grand nombre de ses collègues et amis, car il paraissait jouir d'une bonne santé et devoir vivre encore longtemps. Une affection cardiaque a, cependant, eu raison de sa forte constitution et l'a emmené après trois semaines de maladie.

Frédéric Merz était né à Lucerne en 1858. De 1876 à 1878, il fréquenta les cours de l'école forestière fédérale dont il sortit porteur du diplôme. Peu après, il était appelé aux fonctions nouvellement créées d'inspecteur forestier de l'arrondissement d'Entlebuch, avec résidence à Schüpflheim. En 1885, il abandonnait ce poste pour accepter celui d'inspecteur de l'arrondissement de la Léventine. Il ne séjourna que deux ans à Faido, et en 1887 déjà, il vint se fixer à Bellinzone pour remplacer l'inspecteur cantonal Zarro qui était tombé malade. En 1889, Merz fut nommé définitivement inspecteur cantonal des forêts et en même temps, secrétaire du Département de l'Agriculture. Cette période, la plus féconde de l'activité de Merz, se prolongea jusqu'en 1909, époque à laquelle le Conseil fédéral l'appela aux fonctions d'inspecteur fédéral des forêts chargé de l'arrondissement Grisons-Tessin. Il conserva cette inspection pendant dix ans; au printemps 1919, il dut renoncer aux Grisons et reçut en échange les cantons d'Uri, Schwyz et Unterwald.

L'activité déployée par Merz dans ces différentes fonctions est considérable et ne se laisse pas décrire en quelques mots. Il portait, en effet, un vif intérêt à tout ce qui l'entourait. Ses préoccupations le mirent surtout en contact avec l'agriculture dont il chercha toujours à concilier les revendications avec celles de la sylviculture. Dans l'Entlebuch déjà, il étudia de près ces questions si complexes et publia là-dessus deux travaux très complets; l'un sur *Les conditions forestières de l'Entlebuch* a paru en 1883, l'autre intitulé *L'élevage du bétail et l'économie pastorale et laitière de l'Entlebuch* date de 1887. Les questions laitières l'ont, semble-t-il, particulièrement intéressé, car il a été, dès 1887, pendant plusieurs années, rédacteur du „Journal suisse du lait“.

Dans le Tessin, il continua à s'occuper des améliorations pastorales qui firent partie de son dicastère assez longtemps. A côté de publications de moindre envergure, il convient de citer ici sa *Statistique des alpages du canton du Tessin*, travail dont il avait été chargé par la